

## DÉLIBÉRATION N°011 2025

### Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

#### Séance du 28 mars 2025

Date de convocation : le 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian MARCOU, le Maire.

**Présents** : Mmes VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine, CHABRIER Aurélie, et MM. SIMON Philippe, BERGEAL Jean-Pierre, POUGET, Jean-Marc, CHEVALIER Patrick, MALAGNOUX Benjamin

**Absent** : M. PERRIER Antoine

**Excusés** : M. COUDERT Loïc

**Procuration** : aucune

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommée secrétaire de séance : M. SIMON Philippe

#### OBJET : FST 2025 – PROGRAMME DE VOIRIE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer des travaux de voirie, la réfection des voies des Bessouilles et de Lagrave-Janien étant urgente, et ce pour un montant prévisionnel de **34 000 €HT**.

Il demande aux élus de l'autoriser à présenter cette opération en vue de l'obtention d'une subvention FST 2025.

#### TABLEAU DE FINANCEMENT

Montant des travaux HT	34 000 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / Tranche de voirie 2025	6 000,00 €
FST 2025 / AGGLO DE BRIVE	13 880,00€
Reste à charge à la commune 41,5%	14 120,00 €

#### Le Conseil Municipal , à l'unanimité :

- Autorise Monsieur la Maire à solliciter une subvention FST 2025 pour l'opération présentée telle que ci-dessus.

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 28 mars 2025.

Le Maire, Christian MARCOU



Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

Affichée le : Transmise au contrôle de légalité le : 29 mars 2025